Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260911-DEC_2026_86-AR

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2026/86

Objet : Réalisation d'un emprunt de 200 000€ auprès du Crédit Mutuel.

Le Maire de la ville de Montbard,
Vu, les articles L.2122-21 à 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu, la délibération n°2026-52 du 02 avril 2026, alinéa 3, de délégation au Maire,
Considérant le besoin de financement des investissements 2026 sur le budget Eau et Assainissement,
Vu, l'accord de principe sur le prêt donné par le Crédit Mutuel.

DECIDE

Article unique : De contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 200 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler	: 1A
Montant du prêt	: 200 000€
Durée du prêt	: 20 ans
Objet du prêt	: Financer les investissements
Taux d'intérêt	: taux fixe de 3.90%
Base de calcul des intérêts	: 365/365 jours
Echéances d'amortissement Et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: capital constant
Frais de dossier	: 200€

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 11/09/2026
Qualité : Maire